

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 133 (1988)
Heft: 5

Artikel: La défense économique dans le cadre de la défense nationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La défense économique dans le cadre de la défense nationale

Lors de l'assemblée inaugurale de CHANCE-SUISSE (l'association pour l'information sur la défense générale), le secrétaire d'Etat Franz Blankart, directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, a présenté un exposé remarquable dont nous essayons d'extraire les points forts. (Résumé par le colonel EMG Racine.)

Rappelons d'abord que notre politique étrangère et la défense économique du pays sont des piliers importants de la défense générale.

Un même objectif: deux voies différentes

M. Blankart souligne à titre d'introduction les objectifs vers lesquels tendent la défense nationale (dans laquelle il englobe l'armée mais aussi le corps des gardes-frontière, la protection civile, les corps de police, le service diplomatique) et la politique commerciale. Si, en définitive, le but est le même, on ne saurait oublier une différence importante: si nous pratiquons une politique de *défense* sur le plan national, notre politique commerciale au niveau mondial est en revanche *libérale*.

La défense nationale ne peut déclencher feu et mouvement que dans un combat défensif. Il lui incombe de sauvegarder l'intégrité territoriale et politique du pays vis-à-vis de l'exté-

rieur. La défense nationale est donc «conservatrice». A cela vient s'ajouter l'exigence d'une disponibilité permanente due au fait que l'action défensive doit être par définition «réactive». Eviter de s'endormir dans cette attitude est un devoir qui s'impose non seulement au soldat de garde, mais encore au Parlement ainsi qu'au peuple dans sa volonté de se défendre.

En politique commerciale, l'état d'esprit est tout différent. Rappelons tout d'abord que la Confédération n'entretient, à de rares exceptions près, pas d'économie exportatrice propre, mais qu'elle se borne à créer les conditions générales dans lesquelles l'économie privée peut se développer.

Comparée à la défense nationale, la politique commerciale ne met pas sur pied des «bataillons d'exportation». Elle crée tout au plus un cadre juridique sur les plans national et international dans lequel des corps francs suisses et étrangers voués au commerce peuvent s'épanouir le plus librement possible. Il est évident que cela implique non seulement des profits mais aussi des pertes. Sauf dans des cas particuliers, la Confédération ne doit pas pour autant soutenir des entreprises non rentables par une aide financière ou par des mesures à la frontière, et pas davantage intervenir en cas de fermeture imminente d'une firme, aussi grande que soit la pression des autorités locales.

Le refus de la Confédération de prendre des mesures protectionnistes et de soutenir financièrement les entreprises en difficulté montre que les méthodes appliquées en politique commerciale sont très différentes de celles utilisées par la défense nationale. Si l'armée d'un petit Etat a encore une chance en se bornant à défendre son territoire, l'économie d'un pays ne comptant que six millions de consommateurs ne peut être forte que si elle parvient, par ses propres forces, à étendre son activité au-delà des frontières. Pour apprécier l'importance de cette considération, on doit être conscient que la Suisse, pauvre en soi mais assidue et inventive, est parvenue à surmonter l'exiguïté de son marché indigène pour devenir riche, uniquement du fait que le commerce mondial et surtout l'européen se sont développés de manière telle qu'un petit Etat a pu bénéficier des avantages de la production en série. Cela seulement a permis la création d'un grand nombre d'emplois productifs et bien rémunérés dans le pays, même au prix, il est vrai, de la spécialisation et d'une imbrication plus poussée dans le commerce international. Autrement dit: l'entrepreneur suisse ne peut fabriquer des marchandises d'une haute valeur ajoutée que si les coûts fixes élevés dus à la formation, à la recherche et à l'équipement peuvent être répartis sur de grandes quantités. Or, de grandes quantités de produits ne peuvent être fabriquées que si leur accès à de vastes marchés est assuré.

L'accès aux marchés étrangers

Il en résulte que l'aspiration principale de notre politique commerciale est d'obtenir le libre accès aux marchés étrangers. Tous les jalons de cette politique, l'OCDE, l'AELE, le Dillon Round, le Kennedy Round, l'Accord de libre-échange, les accords commerciaux avec les pays de l'Est, le Tokyo Round et l'Uruguay Round ont été mis ou sont au service de cet objectif. Il est évident que, sous réserve des intérêts des pays en développement, l'ouverture d'un marché n'est admissible que sur une base de réciprocité et dans des conditions de concurrence équitables.

On saisit toute l'importance que revêt l'ouverture des marchés tiers pour la Suisse si l'on réalise que, sur trois francs gagnés dans notre pays, un franc provient de l'exportation de marchandises, et que plus de 50% du produit national brut repose sur les échanges économiques transfrontaliers. Si, en revanche, la Suisse s'avisaît de prendre des mesures protectionnistes, il en résulterait immédiatement des rétorsions en chaîne. Notre économie devrait rapidement, et dans une proportion importante, se limiter au marché suisse, ce qui aurait des conséquences considérables si l'on pense que certaines branches telles que l'industrie des machines, l'industrie horlogère ou la chimie écoulement jusqu'à 95% de leur production à l'étranger.

Nous sommes donc contraints – en

raison du principe même de la réciprocité – de vivre dans notre propre pays avec la concurrence étrangère. Cela signifie qu'il est insensé de fabriquer sur un niveau industriel des produits qui peuvent être manufacturés à meilleur compte à l'étranger. Si l'on veut fabriquer un produit en Suisse, cela suppose donc deux conditions: grandes connaissances techniques et gros investissements. Les secteurs de l'industrie qui ne répondent qu'à un seul ou à aucun de ces critères n'éviteront guère de disparaître à plus ou moins long terme.

Une firme mise en difficulté par la concurrence et qui, de ce fait, attend de la Confédération des mesures d'aide et de protection, avance fréquemment l'argument de «l'économie de guerre», qui se trouve être le point central de la dualité politique commerciale/défense nationale. Le Conseil fédéral est invité à faire «quelque chose» en faveur de la branche concernée, chaque fois que les produits fabriqués par elle sont essentiels, sinon indispensables à la défense ou à la survie du pays en temps de guerre.

En instituant des mesures économiques préventives de milice, et surtout en créant le système non discriminatoire de réserves obligatoires, la Suisse a comparativement fait beaucoup. Cela dit, il ne saurait être question que la Confédération pratique une politique de maintien des structures au titre de l'économie de guerre, si ce n'est dans le domaine agricole.

Notre avenir économique ne réside

pas dans notre marché intérieur trop étroit, mais bien plutôt dans l'exportation de produits de pointe vers les marchés étrangers. Le Secrétaire d'Etat Blankart pense ici en particulier à la production d'armes, secteur clé de l'économie de guerre. Il s'agit d'un domaine où les idées directrices qui sous-tendent la politique commerciale et la défense nationale ne font qu'une. Que le commerce des armes soit soumis à certaines servitudes de politique de neutralité va de soi.

Faut-il importer ou promouvoir la production nationale?

D'un point de vue commercial, une question se pose en premier lieu: faut-il limiter l'importation pour promouvoir la production nationale? Etant donné qu'en règle générale, l'achat de matériel de guerre n'est pas l'affaire du secteur privé, mais celle de la Confédération, une telle restriction à l'importation ne se manifesterait pas à la frontière mais par des pratiques discriminatoires dans le secteur des achats publics. Une telle politique est praticable aussi longtemps que la production nationale du matériel en cause est à la pointe du progrès technologique, et aussi longtemps que cette attitude en matière d'achats n'entraîne pas de mesures de rétorsion vis-à-vis de nos propres exportations d'armes. Il est beaucoup plus judicieux de pratiquer une politique relativement libérale en matière d'importation et le cas échéant de conclure des

affaires de compensation, et de veiller à ce que le montage du matériel se fasse, sinon en totalité, du moins en partie en Suisse, ne serait-ce que pour des «raisons d'apprentissage».

Du côté des exportations, la conception de la fabrication d'un char ou d'un avion de combat suppose des investissements considérables, dont le coût diminue d'autant plus par unité que la quantité produite est plus grande. Si l'on limite la production à l'usage interne, la quantité sera toujours insuffisante, en Suisse, pour que la fabrication soit rentable. Une solution consisterait à nationaliser la production. Cela signifierait que les pouvoirs publics devraient supporter les frais supplémentaires pour maintenir le niveau de qualité exigé. Du double point de vue politique et financier, une telle solution serait insoutenable, et se paierait tôt ou tard par une diminution des investissements et, partant, de la qualité. Sans oublier qu'une entreprise sans concurrence voit son rendement baisser dans bien des cas. Une autre solution consisterait à renoncer à une production d'armes propres et donc à acquérir en principe tous les moyens de défense chez de grands producteurs étrangers. Cela garantirait non seulement une certaine qualité, mais déchargerait de plus l'Etat de la difficile question de l'exportation du matériel de guerre. Malheureusement une telle politique engendrerait de sérieux problèmes au niveau de l'emploi et de la balance des paiements, et

créerait surtout un risque de chantage, de dépendance politique et de boycott de la part des fournisseurs en temps de guerre.

On peut tourner et retourner la question dans tous les sens, un fait demeure: la défense d'un pays qui ne dispose pas d'une production minimale d'armes compétitives perd en fin de compte sa crédibilité. On revient donc toujours au même raisonnement logique de politique commerciale: les produits de pointe nécessitent d'importants investissements, tout particulièrement dans la technologie des armes.

Une industrie de l'armement, concurrencée par d'autres producteurs d'armes sur les marchés étrangers, est constamment tenue de faire la preuve de sa qualité. Lorsqu'une arme résiste à la concurrence de l'économie de marché, cela devrait déjà laisser supposer qu'elle triomphera de ses concurrents une fois soumise à l'épreuve du feu. Ainsi le marché des armes est-il pour ainsi dire une «guerre à l'essai». Equiper une armée d'un matériel de guerre qui serait incapable de faire le poids sur les marchés étrangers serait en soi un indice qu'il est aussi militairement dépassé.

La politique économique dans le contexte international

Après ces considérations d'ordre interne quant aux relations entre politique commerciale et défense nationale, M. Blankart décrit le contexte

international dans lequel se situent ces deux fonctions étatiques. L'histoire le prouve: ce sont des facteurs économiques qui figurent parmi les causes majeures de l'éclatement de guerres, même si la volonté d'acquérir le pouvoir est camouflée par des idéologies. Si de telles idéologies restent toujours promulguées comme doctrine de grâce, c'est parce qu'elles facilitent les opérations militaires, voire les rendent superflues. L'idéologie peut être un moyen utile pour la prise du pouvoir au niveau national et international. Il s'ensuit a contrario que nous avons un intérêt éminent au fonctionnement équitable de l'économie mondiale. Car son dérangement crée, pour ainsi dire, le milieu nutritif de l'idéologie qui, elle, peut servir comme véhicule d'une prise de pouvoir militaire ou révolutionnaire. Le bon fonctionnement de l'économie mondiale repose sur la division internationale du travail. Cette division, à son tour, n'est possible qu'à condition que le commerce mondial puisse assumer sa tâche de distributeur de biens. Il s'ensuit qu'une entrave au bon fonctionnement du commerce mondial peut constituer la première cause dans le déclenchement d'un conflit social ou armé.

Dans ce contexte se pose la question de la mesure dans laquelle les forces antidémocratiques peuvent, en vue de leurs buts stratégiques, engager des moyens commerciaux afin de réduire ou d'éviter l'engagement de moyens militaires. Nous constatons que

(même après Tchernobyl) la réduction de l'énergie nucléaire, et par conséquent l'augmentation de la dépendance pétrolière, n'est prônée qu'à l'Ouest. Nous observons en outre une prise d'influence croissante et systématique de la part de l'Union soviétique au Proche-Orient, partie du monde qui, malgré la baisse temporaire du prix du pétrole, continue à constituer en termes écostratégiques une région clef: une tête de pont au Yemen du Sud, un bastion en Ethiopie, une prise de pouvoir en Afghanistan, des points d'appui avancés en Syrie, des bases par personnes interposées en Libye et, sur la voie du pétrole, en Angola, des forces mobiles dans la Méditerranée orientale et au golfe Persique. Le but à atteindre est clair: l'Iran, les Emirats, l'Arabie Saoudite. Israël et les Palestiniens n'ont, en revanche, dans ce calcul qu'une fonction d'alibi, tandis que la valeur stratégique du Canal de Suez est pratiquement amortie. Déjà le tsar Alexandre le nota dans son testament politique laissé à ses successeurs: «Tandis que vous maintiendrez la Turquie en désordre, vous avancerez vers le Golfe; puis tournez vers l'Est; une fois arrivés en Birmanie, nous pourrons nous passer de l'or britannique.» Et Lénine ajouta: «Le chemin de Paris passe par l'Afrique». Nous observons donc, depuis des siècles, une double tentative russe d'encerclement, de la Chine d'une part, de l'Europe d'autre part. Dans les deux cas, le Golfe est stratégiquement décisif. Est-il dès lors étonnant

que la Chine commence à découvrir son amitié à l'égard de l'Ancien Continent?

Le but primaire de cette opération serait d'interrompre, à l'égard de l'Europe de l'Ouest, les livraisons de pétrole, lequel reste, malgré la situation actuelle, un produit de base en voie d'épuisement. Il s'agirait donc, de prime abord, de la mise en vigueur d'une simple entrave au commerce mondial. Or, la crise économique ainsi déclenchée engendrerait un chômage notable; il suffirait alors de faire un abus opportun des tensions sociales pour instituer par la méthode des démocraties populaires un gouvernement de circonstance. Ce dernier recevrait de nouveau les produits de base requis, ce qui lui donnerait la réputation d'avoir sorti le pays de la misère.

Si ces hypothèses devaient se révéler exactes, il s'ensuivrait que les moyens de subversion et de guérilla soviétiques, cubains et libyens ne seraient dans un premier stade pas engagés en Europe de l'Ouest, mais dans les régions clefs du fait de leurs réserves en produits de base (Proche-Orient, Angola, Afrique du Sud, certains pays latino-américains), en vue d'exercer une pression commerciale et économique sur l'Ancien Continent. Des opérations militaires en Europe ne seraient prévues que pour contrôler des pays satellites insubordonnés, ce qui n'empêche pas le maintien des moyens soviétiques nécessaires à la sauvegarde de l'équilibre stratégique.

Cet état de fait n'a pas été modifié par les réformes de M. Gorbatchev.

Les conséquences possibles

Si tel est le cas, il en découle deux conséquences, une sur le plan mondial, l'autre sur le plan interne. Sur le plan mondial, les Etats-Unis se verraient contraints d'intervenir, militairement et en dernier ressort, dans les régions-clefs, par exemple en Afrique du Sud ou en Arabie Saoudite, en vue de sauvegarder le ravitaillement de l'Ouest. Ils se trouveraient ainsi dans la situation inconfortable d'être la «cause» du conflit armé, et cela éventuellement en faveur de régimes en place qui ne sont guère au-dessus de tout soupçon. A la suite, l'opinion publique mondiale serait aisément manipulée de façon correspondante. Selon l'ampleur de la réaction soviétique, n'importe quelle situation opérationnelle serait pensable, situation qui, le cas échéant, pourrait aussi être susceptible d'engager notre armée dans un combat de défense.

Si, en revanche, les Etats-Unis n'intervenaient pas, nous serions soumis au chantage économique, sans que notre armée puisse remédier à la situation puisqu'elle n'est pas faite pour se battre hors de nos frontières. Le chantage, lui, pourrait entraîner des tensions considérables, impliquant même des conflits internes et des tentatives de prise de pouvoir, de sorte que l'armée aurait à assumer sa seconde finalité, à savoir: le maintien

de l'ordre à l'intérieur du pays. Cela est une évidence, mais également un tabou helvétique qu'aucun politicien ne peut impunément évoquer...

Le Secrétaire d'Etat Blankart conclut, en résumé: l'acquisition d'une région économique clef peut permettre à un ennemi d'engager des moyens commerciaux ayant un effet à si longue distance que nos armes resteraient impuissantes. Engager notre défense contre une telle politique commerciale serait une défense par moyens inappropriés. Au vu d'une telle hypothèse, l'importance de l'économie de guerre devient évidente. Cette dernière doit cependant être assumée par un peuple suffisamment lucide et solide, ayant la ferme volonté de se satisfaire, le cas échéant, des pénuries de l'autarcie. Or il faut voir les limites de cette solution: car notre agriculture ne peut produire le minimum en calories requises qu'à-

près un délai de quatre ans, tandis que notre industrie ne serait que partiellement à même de passer en temps utile à un état d'autosuffisance. Cette constatation nous mène à une dernière conclusion, à savoir qu'il faut en temps de paix mener une politique commerciale qui diminue les disparités conflictuelles Nord/Sud et qui intensifie le partage international du travail de manière que chaque mesure de sauvegarde ou de boycottage ait effet de boomerang. Si la politique commerciale de la Suisse réussit, d'entente avec celle des pays à mentalité semblable, à ce que l'emploi de la raison devienne, dans les relations internationales, progressivement une nécessité économique, elle aura, sans doute, apporté une contribution essentielle à la défense du pays en termes stratégiques.

RM